seur en particulier, dont le cas peut nous être signalé par les stagiaires, nous pouvons en faire part aux fonctionnaires provinciaux responsables. En dernier ressort, il appartient à la province de choisir les instructeurs, les professeurs et les agents de formation, et de s'assurer qu'ils ont les aptitudes appropriées pour les emplois qu'ils vont exercer.

L'honorable Elsie Inman: N'avez-vous aucun contrôle du tout sur les nominations provinciales?

M. Meyer: Absolument aucun.

Le sénateur Yuzyk: J'aimerais que l'on me renseigne à propos de la formation industrielle sur le tas comparée à, disons, la formation professionnelle normale. Quelle est la proportion des personnes qui suivent une formation industrielle sur place?

J'aimerais une brève réponse à ma question. J'aimerais savoir quelle est la formation qui donne les meilleurs résultats: la formation professionnelle normale ou la formation industrielle sur le tas, du point de vue de l'emploi.

M. Meyer: Je ne suis pas certain que nous puissions en parler en ces termes, sénateur. Peut-être pourrais-je vous entretenir plus en détail après cette réunion. En principe, la formation industrielle sur le tas, comme vous l'appelez, ne constitue qu'une part relativement restreinte de tout notre programme, comme le Conseil économique du Canada l'a souligné probablement. Nous avons eu l'hiver dernier un Programme de formation sur place très important. Il s'agit de quelque chose d'un peu différent. Assurément, ce programme a été un succès dans l'industrie. A l'heure actuelle, nous faisons une enquête pour savoir ce qu'il a coûté et quel a été le taux de réussite. Assurément, les 75 p. 100 des salaires remboursés contribueront à ce succès. Nous voulons savoir si ce programme s'est avéré aussi efficace que nous l'espérions. Cela bien sûr vient s'ajouter à notre formation industrielle sur le tas normal qui existe depuis le début de 1967. C'est un programme excellent mais restreint.

Le sénateur Yuzyk: Mais c'est un excellent programme.

M. Meyer: Oui, excellent.

Le sénateur Yuzyk: Et peut-on l'améliorer maintenant?

M. Meyer: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Diriez-vous qu'il rencontre de plus en plus de succès?

M. Meyer: Oui.

Le sénateur Bourget: Y a-t-il un âge limite pour en faire la demande?

M. Meyer: Parlez-vous de toute formation ou de la formation industrielle sur le tas?

Le sénateur Bourget: N'importe quelle formation.

M. Meyer: Il y a un âge limite en ce sens qu'il faut avoir un an de plus que l'âge prescrit pour quitter l'école.

Le sénateur Bourget: Je comprends cela, mais quelle est l'ultime limite?

M. Meyer: Il n'y en n'a pas.

Le sénateur Smith: C'est au fonctionnaire auquel on s'adresse qu'il appartient de décider.

Le sénateur Bourget: Le gouvernement central prend-il à sa charge tous les frais dans tous les cas?

M. Meyer: Oui, dans le cas de la formation instituée. Dans le cas de la formation industrielle, non. Dans ce dernier cas, l'employeur paie en quelque sorte sa quote-part, surtout pour les frais généraux.

Le sénateur Bourget: Les instructeurs sont-ils tous payés par le gouvernement fédéral?

M. Meyer: Le personnel enseignant est rémunéré par la province, mais le gouvernement fédéral rembourse la province intégralement.

Le sénateur Bourget: Absolument tout?

M. Meyer: Oui.

Le sénateur Bourget: Combien a coûté le programme de l'an passé, et combien coûtera celui de cette année? Nous pouvons en trouver les chiffres dans les prévisions, mais peut-être les avez-vous ici.

M. Meyer: L'année dernière, les frais prévus étaient approximativement de 325 millions de dollars. Nous avons reçu en automne 15 millions supplémentaires, afin de fournir une formation supplémentaire dans le cadre du Programme des travaux d'hiver du gouvernement. Nous n'avons pas utilisé tout cet argent supplémentaire, aussi la somme effectivement dépensée est de l'ordre de 330 millions de dollars. Cette année, il serait question de 350 millions de dollars.

L'honorable Margaret Norrie: Je comprends que vous ayez la même somme d'argent selon le nouveau bill pour étendre vos services?

M. Meyer: C'est exact.

L'honorable Margaret Norrie: Si nous disposons de la même somme d'argent, n'allons-nous pas diminuer le nombre des personnes auxquelles nous nous adressons, ou bien cette somme est-elle mieux ventilée ou mieux utilisée?

M. Meyer: Nous disposons du même montant cette année. mais le groupe de personnes que nous choisirons sera plus vaste, vu que nous avons supprimé cette limite de 3 ans. L'expérience passée nous a indiqué qu'environ 9 p. 100 des gens en formation ne recevaient pas de subventions. A présent, ces personnes ne pourront recevoir de subventions. Elles se trouveront au bas de l'échelle, recevant environ \$43 par semaine. Si vous l'avez remarqué, la loi prescrit une subvention spéciale, qui sera certainement de l'ordre de \$30 par semaine. Cette subvention est destinée aux personnes qui n'ont pas besoin de subvenir entièrement à leurs besoins. Nous pensons ici aux jeunes de 17 ou 18 ans qui vivent avec leurs parents, et dont les pères travaillent. Il n'y a donc pas de problèmes particuliers ici. Dans ces situations, l'adulte n'a pas entièrement à subvenir à ses besoins; il fait partie de la famille. On estime qu'une réduction de subventions conviendrait ici. Il en est de même pour la maîtresse de maison qui veut se réintégrer sur le marché du travail et qui doit suivre une formation, mais dont le mari travaille et assure le revenu du ménage. Elle n'a donc pas toutes les responsabilités d'un adulte célibataire. La même situation s'appliquerait ici. Elle recevrait la subvention de base de \$30. Comme ces